



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* BLAIKIE propose la première lecture du projet de loi 12 — *Loi sur le Fonds du patrimoine mondial Pimachiowin Aki/The Pimachiowin Aki World Heritage Fund Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à s'assurer que les patients qui sont en attente d'hébergement dans un foyer de soins personnels ne soient pas placés dans des collectivités éloignées et à envisager de collaborer avec l'ORS et la collectivité afin d'accélérer la construction et l'agrandissement des établissements de soins de longue durée dans la région. (B. Guenther, M. Andersen, C. Andersen et autres)

M. SCHULER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage l'installation sans délai de feux de circulation à l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 15 et de la route n° 206 à Dugald et qu'il reconnaisse la valeur de la vie et du bien-être des élèves et des citoyens manitobains. (G. Desautels, K. Zacharias, G. Nolin et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter la ministre de la Santé à envisager de revenir sur sa décision de ne pas permettre à un ophtalmologiste d'exercer sa profession à Swan River et à envisager de collaborer avec la collectivité afin de fournir ce service sans délai. (M. Garreck, T. Chaykoski, D. Chaykoski et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba* à envisager d'ordonner à la Société d'assurance publique du Manitoba de permettre aux réclamants de choisir leur représentant de réclamation indépendant, qu'il soit rémunéré ou non et qu'il s'agisse ou non d'un avocat, comme il est permis de le faire dans d'autres provinces. (A. Oyas, R. St. Doming, A. Albert et autres)

M. BOROTSIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de cesser de financer l'éducation au moyen de taxes scolaires et d'impôts destinés à l'enseignement prélevés à l'égard de toutes les propriétés au Manitoba, y compris les propriétés commerciales, et qu'il envisage de trouver une source de financement plus équitable, telle que les revenus généraux, en conformité avec l'obligation constitutionnelle de la province du Manitoba de financer l'éducation. (G. Woodfield, M. Silver, C. Morrison et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager l'importance d'ouvrir une clinique dans la région de Weston-Brooklands. (I. Holiday, T. Reimer, M. Reimer et autres)

M. DERKACH — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Conservation envisage de suspendre immédiatement l'application des modifications apportées récemment au *Règlement sur les systèmes de gestion autonomes d'eaux résiduaires* pris en application de la *Loi sur l'environnement* jusqu'à ce qu'une étude démontre que celles-ci sont scientifiquement fondées, de n'interdire que les éjecteurs d'eaux usées qui nuisent à l'environnement dans les zones écologiquement vulnérables et d'offrir des incitatifs financiers aux propriétaires fonciers manitobains touchés par ces modifications. (L. Oakden, A. Zimmer, G. Zimmer et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager d'adopter le tracé est, lequel est moins coûteux, plus court et plus logique, sous réserve des approbations réglementaires nécessaires, afin d'éviter aux contribuables de payer des millions de dollars en cette période économique difficile. (G. Rouire, C. Lehmann, D. Schulz et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. le *ministre* BJORNSON, MM. DYCK, JENNISSEN, FAURSCHOU et GERRARD, M^{me} KORZENIOWSKI (avec le consentement de l'Assemblée) ainsi que M. MARTINDALE (avec le consentement de l'Assemblée) font des déclarations de député.

Pendant l'examen des questions à l'ordre du jour, le leader du gouvernement à l'Assemblée a indiqué qu'après les interventions du leader de l'opposition officielle pendant le débat sur le budget, l'Assemblée examinera le budget des crédits provisoires cet après-midi, demain après-midi ainsi que vendredi matin sous la rubrique Ordre du jour.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* WOWCHUK demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

Le débat se poursuit.

M. MCFADYEN intervient et propose la motion d'amendement qui suit :

que la motion principale soit amendée par substitution, au passage qui vient après « Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

a) qu'il impose aux familles manitobaines des tarifs d'eau et d'électricité plus élevés en plus de nombreuses autres taxes déguisées pour que le gouvernement néo-démocrate puisse se permettre trois projets inefficaces qui lui tiennent à cœur :

i. la construction du tracé ouest de la ligne de transport d'électricité à haute tension BiPole III au coût de 640 millions de dollars, malgré l'opposition d'Hydro-Manitoba et au détriment de l'environnement,

ii. le retrait de l'azote des eaux usées de la ville de Winnipeg, une décision qui devrait coûter 350 millions de dollars de plus aux contribuables et qui, selon des scientifiques respectés, pourrait nuire à la santé du lac Winnipeg,

iii. l'imposition d'un permis de conduire amélioré dont les Manitobains ne veulent pas, au coût de 14 millions de dollars;

b) qu'il crée une dette sans fond qui s'élève maintenant à 23,4 milliards de dollars et qui continue de grimper et que les familles manitobaines devront par conséquent travailler plus longtemps à un salaire moindre pour pouvoir rembourser cette dette au cours des années à venir;

c) qu'il fait fi des lois sur l'équilibre budgétaire afin de permettre au gouvernement néo-démocrate d'accumuler un déficit budgétaire énorme totalisant 2,039 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, mettant ainsi en danger les programmes sociaux tels les soins de santé et l'éducation;

d) qu'il n'a pas su protéger les services de soins de santé de première ligne à l'aide de modèles novateurs de prestation de services, lesquels auraient favorisé les soins préventifs et allégé une lourde bureaucratie;

e) qu'il ne reconnaît pas le rôle important que jouent l'agriculture et les collectivités rurales au sein de l'économie manitobaine;

f) qu'il n'offre aucun plan pour favoriser la création d'occasions et de richesses grâce à des investissements du secteur privé, ce qui aurait permis aux Manitobains et aux Manitobaines de croire que la province pourrait un jour s'acquitter de sa dette et de sa dépendance envers celle-ci et d'entrevoir un avenir plus positif,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le président déclare l'amendement recevable.

Sur la motion de M. WIEBE, le débat est ajourné.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M^{me} BRICK, *présidente du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 24 mars 2010 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 5 057 635 680 \$, soit 48 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme maximale de 597 897 000 \$, soit 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) du budget des dépenses.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011, la somme de 5 057 635 680 \$, ce qui correspond à 48 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget des dépenses déposé à l'Assemblée au cours de la présente session, et 597 897 000 \$, ce qui correspond à 75 % de la totalité des sommes devant être approuvées conformément à la partie B (Investissements en immobilisations) de ce budget.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose que le projet de loi 11 — *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2010* — soit présenté et lu une première fois et que l'Assemblée en ordonne la deuxième lecture immédiatement.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 11 — *Loi de 2010 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2010*.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* WOWCHUK et M. LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes